

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 563

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 563 16 octobre 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley

563

Domaine public

Le seuil de tolérance

Il y a trois mois, lors d'une émission de la Télévision suisse alémanique qui roulait sur les revendications de la «jeunesse», deux représentants des manifestants que la population zurichoise allait apprendre à connaître maniaient, déguisés en bourgeois et sous le pseudonyme de M. et Mme Muller, l'agressivité, l'ironie et l'absurde face aux représentants de l'autorité. Une opération provocation réussie au-delà de toute attente. Deux jours après l'émission, la presse publie le véritable nom des protagonistes. «Blick» se lance dans une campagne raciste, insistant sur le nom arabe de Mme Muller, la désignant à la vindicte de ses lecteurs pour son origine irakienne. L'Action nationale poursuit sur cette lancée avec un tract exigeant son expulsion et le cas échéant sa déchéance de la nationalité suisse (car Mme Muller est Suisse, ce qu'on se garde bien de vérifier et en tout cas de préciser dans les rangs des censeurs déchaînés). La mesure semble à son comble lorsque, prenant la relève de la presse Ringier, le journal gratuit «Züri Leu», appartenant à l'empire Jean Frey, dévoile l'adresse de Mme Muller: depuis lors se succèdent menaces de mort, lettres injurieuses et même violations de domicile. Et il apparaît que le feuilleton de la haine raciste n'est pas terminé.

La semaine passée, et l'affaire a fait assez de bruit, le conseiller national zurichois Andreas Herczog (POCH) avait l'audace de parler au National contre le crédit militaire de 1,55 milliard de francs qui était en discussion. Mme Aubry, députée radicale du Jura bernois, croyait bon de rappeler que ce Suisse récent avait été en 1956 un réfugié hongrois, qui se permettait malgré ce lourd passé de saper la volonté de défense du pays. Bien sûr, direz-vous peut-être, mais l'égérie anti-séparatiste n'a jamais brillé par la maîtrise de soi: un accident de parcours! C'est oublier le Parlement: dans sa grande

majorité, pas de réaction, parfois même un sourire de complaisance.

Troisième acte. Le même jour ou presque où Mme Aubry se distinguait au National, l'Union démocratique du centre de Zurich, présidée par un conseiller national, chef d'entreprise et affilié d'un grade universitaire de docteur en droit, exige que les autorités publient le nom des personnes arrêtées au cours des diverses manifestations: «L'opinion publique a le droit de savoir qui sont ceux qui terrorisent la ville depuis des mois.»

Quatrième acte. A Lausanne, des partisans de l'ordre musclé font savoir à qui de droit qu'ils sont prêts à épauler les forces de police.

Les revendications de la «jeunesse» sont souvent inconsistantes et maladroites, voire même incompréhensibles aux yeux d'une grande majorité.

En fait, les manifestations de quelques centaines de «jeunes» auront mis à jour en toute clarté que, pour une partie de ce qu'il est convenu d'appeler la majorité, et souvent pour certains de ceux qu'on nomme l'élite, le réflexe démocratique ne fonctionne pas.

Quand tout va bien, tout le monde s'accorde sur les mécanismes démocratiques. Mais dans la plus vieille démocratie du monde, le moindre accroc fait perdre les pédales: nous nous réfugions dans la défense à outrance, celle qui prévalait dans la communauté de nos héroïques ancêtres, pas de place pour les dissidents, pour les étrangers, la loi du clan, la chasse aux sorcières. En matière de démocratie, nous avons encore besoin d'exercice.

NB. A Lausanne, ce dernier week-end, au grand dam d'une certaine presse qui n'hésite pas à parler de pétards mouillés, pas de heurts entre des manifestants qui persistent à se mobiliser et une police remarquablement discrète. Certes, on insistera sur l'importance des dégâts matériels commis, mais la preuve est une fois de plus faite que tout autre est le climat lorsque les forces de l'ordre refusent le contact. Et au fond, la question demeure: quelle est en réalité la marge de manœuvres des autorités soucieuses de ne pas dépasser le taux de tolérance d'une majorité plus ou moins silencieuse?